

17 nov 2015 -10:58

Le monitoring selon l'origine confirme de grandes disparités sur le marché du travail en Belgique - Causes complexes, conséquences importantes

Le nouveau rapport « Monitoring socio-économique – marché du travail et origine » indique à nouveau que la position des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail est plus mauvaise en Belgique que dans tout autre pays de l'UE. Dans la foulée de l'analyse réalisée par l'OCDE et la Commission européenne, on peut pointer du doigt un ensemble complexe de causes. Outre la discrimination sur le marché du travail, il faut également citer l'inégalité des chances dans l'enseignement, le parcours migratoire et le mauvais fonctionnement du marché du travail en général : des groupes tels que les travailleurs peu qualifiés, les jeunes et les travailleurs âgés éprouvent le plus de difficultés à trouver un emploi, et les personnes d'origine étrangère sont souvent confrontées aux mêmes obstacles. Le rapport plaide donc pour un accès simplifié au marché du travail et une plus grande mobilité professionnelle, pour des mesures visant à éviter le départ prématuré de l'école et l'orientation trop rapide dans l'enseignement, ainsi que pour un renforcement de la politique anti-discrimination.

Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances présentent aujourd'hui la deuxième édition du rapport « Monitoring socio-économique – marché du travail et origine ». Ce rapport, basé sur les données administratives de l'ensemble de la population, confirme la position défavorisée des personnes d'origine étrangère, même si, malgré les années de crise, leur situation a évolué favorablement.

Le rapport, dont la première édition est parue en 2013, a été élaboré sur base des données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale permettant donc de cartographier la totalité de la population. De cette manière, il est possible de définir l'origine de chacun et d'identifier aussi le contexte migratoire (durée de séjour, acquisition de la nationalité,...). Ensuite, une analyse détaillée du marché du travail est réalisée, dans laquelle seules des moyennes sont utilisées. Ainsi, la protection de la vie privée est garantie au maximum.

Le rapport examine la période 2008-2012. La position défavorisée des personnes d'origine étrangère reste préoccupante. 73,3% des personnes d'origine belge avaient un emploi en 2012, contre 42,7% des personnes d'origine maghrébine et 45,0% des personnes originaires d'un État candidat à l'UE (principalement originaire de Turquie). Le taux d'emploi des personnes originaires d'Afrique subsaharienne (39,6%) ou d'Europe hors UE (39,0%) était encore plus faible. Les différences entre personnes d'origine étrangère ne se limitent d'ailleurs pas au niveau de l'emploi : elles cachent de fortes disparités sous-jacentes en matière de position sur le marché du travail. Comme le montre de manière détaillée le rapport, certains groupes se concentrent dans certains secteurs et certains statuts.

La construction et les titres-services captent surtout des travailleurs d'Europe de l'Est

Notons qu'entre 2008 et 2012 l'emploi des personnes d'origine belge a diminué (-0,5 point de pourcentage), alors que celui de presque toutes les autres origines a augmenté. Selon le rapport, cette évolution indique que de nombreuses personnes d'origine étrangère travaillent dans le segment le plus dynamique, mais aussi le plus incertain du marché du travail. De même, le travail à temps partiel a augmenté et nombre de personnes d'origine étrangère travaillent aussi comme indépendants. Les

segments du marché du travail dans lesquels les personnes d'origine belge sont le plus fortement représentées - emplois mieux rémunérés, offrant une bonne protection, sous statut employé,... - ont, par contre, davantage souffert de la crise. C'est ainsi que, proportionnellement, la perte d'emploi dans l'industrie a touché nettement plus fort les personnes d'origine belge.

Le plus marquant est la hausse de l'emploi pour les personnes originaires des pays (surtout d'Europe de l'Est) qui ont rejoint l'UE depuis 2004 : leur emploi a progressé de 5 points de pourcentage (et même de 8,6 points de pourcentage pour les femmes de ce groupe). Le fait que de nombreux migrants de ces groupes sont arrivés dans notre pays et ont ensuite trouvé un emploi dans le secteur de la construction et dans les titres-services n'est pas étranger à cette évolution.

L'écart hommes/femmes se résorbe

De manière générale, la différence de genre a connu une diminution pour toutes les origines, avec un recul notable de 3,1 points de pourcentage en ce qui concerne l'écart des femmes originaires de pays candidats à l'UE. Cette résorption de l'écart de genre est également perceptible en matière de chômage. Le niveau total du chômage reste néanmoins très problématique chez les personnes d'origine étrangère : par exemple, 25,5% des personnes d'origine maghrébine étaient au chômage en 2012, contre seulement 5,9% des personnes d'origine belge. Dans cette optique, on note aussi de grandes disparités régionales, même si elles s'atténuent quelque peu.

Le rapport montre également que les mesures de soutien contribuent effectivement à l'intégration des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail. Les mesures telles que les réductions de cotisations pour les chômeurs de longue durée et surtout celles visant le premier recrutement par les petites entreprises leur ont bénéficié de manière plus que proportionnelle.

En ce qui concerne les inactifs, les chiffres indiquent qu'en moyenne les jeunes d'origine étrangère prolongent sensiblement leur durée d'étude (ils perçoivent plus longtemps des allocations familiales). Une analyse plus détaillée des autres statuts d'inactivité montre que la forte surreprésentation des personnes d'origine belge dans la prépension / le RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise) a continué d'augmenter. La part des personnes relevant du revenu d'intégration est restée, malgré la crise, relativement stable pour la majorité des groupes d'origine.

[Le rapport complet](#) et les chiffres complémentaires détaillés sont disponibles, en français et en néerlandais, sur le site internet du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Contact :

Valérie GILBERT

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

02 233 44 99

Valerie.Gilbert@emploi.belgique.be

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
02 233 41 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner
Attachée Direction de la communication
0494 69 32 01
anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be

Sandy Deseure
Diensthoofd Directie van de communicatie
0485 83 70 57
Sandy.deseure@werk.belgie.be